

# LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE POUR LE POISSON D'EAU DOUCE

Par M. ANDRÉ TESSIER,

Délégué de l'Union Piscicole de France au Conseil national Economique.

Depuis nombre d'années les statistiques douanières distinguent, en raison des droits plus ou moins élevés perçus sur eux à l'importation, les Salmonidés et les poissons d'eau douce appartenant à d'autres familles.

Nous adopterons donc cette division pour le travail qui suit dont l'objet est de faire connaître, dans leur ensemble, les mouvements d'entrée et de sortie des produits de la pêche fluviale et de la pisciculture pour en déduire les mesures de protection de nature à favoriser l'élevage (1).

## I. — SALMONIDES

### *Importations.*

Avant la guerre, la salmoniculture était très prospère dans notre pays et suffisait complètement à la demande du marché. Il n'entraît pas de Truites, seuls les Saumons congelés, venant surtout du Canada, étaient compris dans les chiffres figurant au tableau A qui suit.

Après la guerre, nos piscicultures, qui avaient cessé toute activité pendant les hostilités, se remontèrent petit à petit et se trouvaient, dès 1924, en mesure de fournir le marché national, lorsque vers cette époque commencèrent à arriver des Truites venant du Danemark, puis du nord de l'Allemagne. Ces importations allèrent en augmentant et, en 1929, nos éleveurs, après de nombreuses démarches, obtinrent une augmentation des droits de douane sur les Truites dites « portions ». Mais, l'augmentation des importations se continuant, ainsi que le montre le tableau B, un contingentement fut décrété en 1932, puis l'application de licences.

Actuellement la situation est la suivante : (2)

En ce qui concerne les importations, les Salmonidés sont divisés en 3 catégories :

Les Truites, — les Eperlans et les Corégones, — les autres espèces.

Ces dernières ne comprennent pratiquement que les Saumons et, malgré

---

(1) La présente étude est une adaptation d'un rapport présenté le 28 Avril 1938, à la Commission du Conseil National Economique, chargée de l'examen de la balance commerciale en ce qui concerne la production agricole.

(2) Voir *Bulletin* : — n° 98, Août 1936, p. 45 ; — n° 100, Septembre 1936, p. 74 ; — n° 101, Octobre 1936, p. 104.

**TABEAU A. — Tableau des importations et exportations globales de Salmonidés de 1895 à 1937 inclus.**

ANNÉES	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS	
	Quantités en quintaux métriques	Valeurs en milliers de francs	Quantités en quintaux métriques	Valeurs en milliers de francs
1895	13.076	3.915	70	17
1896	16.010	4.796	64	16
1897	14.845	4.420	360	91
1898	14.200	4.260	124	31
1899	12.923	3.295	32	8
1900	15.859	4.044	181	46
1901	13.476	3.779	182	51
1902	14.196	3.982	31	9
1903	14.769	4.135	18	5
1904	14.123	3.961	37	11
1905	15.654	4.391	121	34
1906	15.956	4.468	59	17
1907	15.967	4.479	38	11
1908	16.282	4.567	30	9
1909	16.618	4.670	51	14
1910	18.237	26.464	140	39
1911	18.923	23.371	115	32
1912	18.794	20.303	73	21
1913	17.988	20.411	70	20
1914	12.970	11.882	85	24
1915	2.700	10.367	33	9
1916	2.536	6.892	105	49
1917	474	3.380	115	98
1918	137	2.775	3	8
1919	2.009	7.915	36	56
1920	5.131	12.227	498	846
1921	7.378	11.288	231	353
1922	10.737	5.172	162	207
1923	11.430	6.542	178	277
1924	12.348	7.551	679	994
1925	15.532	10.361	864	1.560
1926	11.960	10.975	656	1.155
1927	13.403	11.272	840	1.170
1928	15.110	13.107	629	1.084
1929	16.082	13.731	806	1.340
1930	22.362	16.877	485	781
1931	34.625	23.009	340	576
1932	24.398	13.680	358	418
1933	31.047	13.843	238	326
1934	31.565	13.565	234	300
1935	27.345	11.947	349	394
1936	24.572	11.154	168	227
1937	22.579	13.857	420	703

les grosses quantités importées, pour la majeure partie à l'état frigorifié, il n'apparaît pas qu'il y aurait des mesures à prendre contre ces importations, auxquelles on ne peut substituer actuellement aucun autre produit. Il est même douteux qu'une augmentation des droits de douane ait une influence sur les quantités importées.

Pour les « Eperlans et Corégones », même observation que ci-dessus.

TABLEAU B. — *Tableau détaillé des importations des Salmonides de 1929 à 1937.*

ANNÉES	TRUITES		AUTRES SALMONIDÉS	
	Quantités en quintaux métriques	Valeurs en milliers de francs	Quantités en quintaux métriques	Valeurs en milliers de francs
1929	2.819	3.752	13.233	9.979
1930	3.917	4.383	18.455	12.494
1931	7.218	7.931	27.407	15.078
1932	5.872	5.241	18.526	8.339
1933	4.506	3.616	26.537	10.227
1934	3.303	2.572	28.262	10.993
1935	3.838	2.715	23.507	9.232
1936	2.535	1.863	22.037	9.291
1937	1.077	1.047	21.502	12.810

Les Eperlans ne font l'objet que d'importations restreintes (1), et les Corégones ne donnent lieu qu'à un petit trafic entre la Suisse et la région environnante.

Les « Truites » sont divisées, au point de vue de la perception des droits de douane, en trois sous-sections :

1° Les « portions » pesant jusqu'à 350 grammes pièce, protégées par un droit de douane de 8 fr. 80 par kilo au tarif minimum. L'importation en est contingentée et ne peut se faire que sur présentation de licence depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1933.

Avec ce régime, les importations, depuis 2 ans, sont à peu près nulles. En effet, avec les différentes dévaluations, le prix des Truites danoises (qui étaient à peu près les seules à pénétrer en France), majoré du droit de douane, rend impossible leur commerce, auparavant très actif.

2° Les Truites pesant plus de 350 grs. et jusqu'à 600 grs. pièce, protégées par un droit de douane de 3 fr. 55 par kilo au tarif minimum.

Importation contingentée, mais le contingent accordé au Danemark est à la disposition des exportateurs de ce pays, dont les opérations sont à peu près arrêtées pour les mêmes raisons que ci-dessus, car pour vendre ces Truites, il faudrait les céder à bon marché, ce que le change actuel interdit.

3° Les Truites pesant plus de 600 gr. pièces, protégées par un droit de douane de 1 fr. 20 par kilo.

Ces Truites sont surtout des Truites de mer en provenance de la Grande-Bretagne et de la Norvège, et dont l'importation a lieu de Mai à Septembre.

(1) En 1937, les Pays-Bas ont fourni 3.419 Q.M. d'Eperlans ; c'est pratiquement peu de chose dans l'ensemble.

Pour cette catégorie, les observations faites plus haut pour le Saumon peuvent être répétées.

En résumé, pour les Truites, rien à prévoir au point de vue importation si ce n'est de maintenir les mesures actuellement appliquées.

Il y a, toutefois, lieu de signaler que le contingent, qui n'est pas épuisé actuellement, a été établi à un chiffre bien trop élevé. En effet, lors du premier contingentement en 1932, on a fixé, pour la première catégorie (portions), le contingent à un chiffre égal aux importations de 1929, soit 2.000 quintaux.

Deux ans plus tard, une mesure de contingentement était prise pour les poissons n'appartenant pas à cette première catégorie et le chiffre arrêté à 3.500 quintaux.

En conséquence, alors qu'en 1929 les importations totales de toutes sortes de Truites s'élevaient à 2.800 quintaux, les contingents représentent actuellement :

- 2.000 quintaux pour la première catégorie,
- 3.500 quintaux pour les deux autres catégories.

Il est vrai que, par suite du change, les importations sont arrêtées, mais il y aurait lieu de prévoir le retour à un contingent global égal aux quantités de 1929 pour l'époque où les changes permettront à nouveau l'entrée des Truites étrangères.

Si l'on tient compte que, pour produire un kilo de Truite d'élevage, il faut employer comme nourriture 12 kilos de poisson de mer (Merlan et poisson maigre), qui coûte au port en moyenne 70 à 80 centimes le kilo, et qu'à ce prix, il y a lieu d'ajouter le transport, qui varie de 20 à 40 cent. par kilo, c'est donc un minimum de 12 francs de nourriture qu'il faut dépenser pour transformer 8 alevins, coûtant 4 francs, en un kilo de Truites vendu 19 à 22 francs, suivant la saison.

Il y a lieu de signaler que, vers 1936, le prix de la Truite à la pisciculture variait de 26 à 32 francs le kilo. Actuellement malgré 3 dévaluations, ce prix varie de 19 à 22 francs, après être descendu, il y a 2 ans, à 15 francs.

Ce prix relativement bas justifie amplement les mesures de protection existantes.

#### *Exportations.*

Jamais la salmoniculture n'a exporté (voir tableau A).

Il semble qu'avec les prix pratiqués en France, il soit possible d'envisager, dans un avenir prochain, des essais d'exportation vers la Suisse, où la Truite vivante fait l'objet d'un commerce important. Pour cela, aucune mesure à préconiser. Seuls les producteurs doivent chercher à toucher la clientèle qui, actuellement s'approvisionne en Allemagne et au Danemark.

II. — FAMILLES AUTRES QUE CELLE DES SALMONIDES

*Importations.*

L'étude du tableau C, ci-dessous, qui concerne des poissons appartenant surtout à la famille des Cyprinidés (Carpe, Tanche, Barbeau, Gardon, Goujon, etc.), permet de constater que les importations totales :

TABLEAU C. — *Tableau des importations et exportations globales des poissons d'eau douce, à l'exception des Salmonidés, de 1895 à 1937 inclus.*

ANNEES	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS	
	Quantités en quintaux métriques.	Valeurs en milliers de francs	Quantités en quintaux métriques.	Valeurs en milliers de francs
1895	26.198	1.912	794	67
1896	23.689	1.732	1.549	131
1897	23.753	1.735	959	81
1898	21.039	1.578	1.321	112
1899	20.564	1.311	1.365	116
1900	21.162	1.355	1.978	168
1901	22.435	1.526	3.463	294
1902	22.385	1.522	2.889	246
1903	22.443	1.526	2.351	200
1904	23.021	1.565	2.971	253
1905	20.585	1.400	3.077	262
1906	21.808	1.483	2.789	237
1907	23.073	1.569	4.075	346
1908	24.064	1.636	4.522	384
1909	24.533	1.668	4.174	355
1910	26.464	1.800	3.784	322
1911	23.371	1.589	4.659	396
1912	20.303	1.381	4.638	394
1913	20.411	1.388	5.312	452
1914	11.882	808	2.508	213
1915	10.367	706	660	56
1916	6.892	908	3.164	417
1917	3.380	646	2.497	477
1918	2.775	530	1.427	273
1919	7.915	2.691	1.816	618
1920	12.227	4.677	3.284	1.256
1921	15.597	5.303	3.435	1.168
1922	18.350	4.853	3.241	1.102
1923	18.617	5.190	6.947	2.883
1924	12.587	4.327	9.421	3.540
1925	12.009	4.391	12.600	4.716
1926	9.352	5.199	13.444	5.857
1927	10.363	6.086	12.621	5.870
1928	13.688	7.266	11.802	6.342
1929	12.593	6.840	16.732	8.668
1930	19.514	10.027	15.025	7.230
1931	24.435	10.880	12.250	5.735
1932	28.503	10.031	9.885	326
1933	27.042	10.071	4.779	1.938
1934	23.847	9.145	4.988	1.884
1935	22.973	9.620	4.606	1.458
1936	20.138	8.545	4.289	1.388
1937	17.414	8.800	3.780	1.685

1° De 1895 à 1913 varient entre 20 et 26.000 quintaux suivant les années.

2° Tombent pendant la guerre et remontent dès 1920.

3° A partir de 1928, elles atteignent à nouveau les chiffres d'avant-guerre et se maintiennent ainsi jusqu'en 1936, pour marquer une légère diminution l'an dernier, diminution vraisemblablement imputable aux deux dévaluations de notre monnaie.

Jusqu'en 1928, toutes les espèces étaient reprises sous la même rubrique et, au premier coup d'œil, il semblerait assez difficile de faire la discrimination entre elles ; mais, si l'on tient compte des renseignements : — que nous avons pu recueillir tant auprès des producteurs que des commerçants ; — et de ceux fournis par les statistiques depuis 1928 (1) (Voir tableau D ci-après), on peut affirmer :

TABLEAU D. — *Tableau détaillé des importations de poissons d'eau douce, à l'exception des Salmonidés de 1929 à 1937.*

ANNÉES	ANGUILLES, BROCHETS, CARPES ET TANCHES		AUTRES POISSONS		
	Quantités en quintaux métriques	Valeurs en milliers de francs	Quantités en quintaux métriques	Valeurs en milliers de francs	
1929	4.977	2.763	7 526	4 180	
1930	8.774	4.646	10.740	5 381	
1931	11.236	5.485	12 914	5 354	
1932	10.099	4.950	13.492	5.081	
1933	12.565	5.049	14.477	5.022	
	ANGUILLES ET BROCHETS		CARPES ET TANCHES		
	Quantités	Valeurs	Quantités	Valeurs	
1934	9 810	3 653	74	28	13 963 5 464
1935	9 283	3 549	57	20	13.633 5 951
1936	7.141	2.873	13	28	12.894 5 647
1937	6 033	3 008	132	62	11.249 5 731

a) Que les importations de Carpes et Tanches ont toujours été pratiquement nulles ;

b) Que le total des importations peut être attribué dans la proportion de :

Deux cinquièmes (2/5) aux Anguilles et Brochets,

Trois cinquièmes (3/5) aux autres poissons (Goujons, Gardons, etc.).

Peut-on réduire ces achats à l'étranger ?

(1) Depuis cette date on a créé, d'abord une position : Anguilles, Brochets, Carpes, Tanches, — qui fut divisée en 1935, ce qui nous donne actuellement : — 1° Anguilles et Brochets ; — 2° Carpes et Tanches ; — 3° autres poissons.

Actuellement la première catégorie est contingentée (2) et nous ne croyons pas que l'on puisse aller au delà.

En effet, les Brochets, qui représentent la plus grosse partie des importations de leur catégorie, sont surtout employés par l'industrie de la quenelle, fraîche ou de conserve, et nous ne voyons pas où l'on pourrait trouver en France de quoi les remplacer.

Quant aux autres poissons : Goujons, Gardons, etc., peut-être nos propriétaires d'étangs pourraient-ils en augmenter sensiblement la production, mais ce serait vraisemblablement au détriment des Carpes et des Tanches.

Donc en résumé, pour l'importation des poissons autres que les Salmonidés, s'impose le maintien des contingents tels qu'ils existent actuellement.

Toutefois, et nous reviendrons sur cette question, il y aurait peut-être lieu d'exercer une surveillance sur ces importations.

### *Exportations.*

L'étude du tableau C. permet les constatations suivantes :

a) Avant-guerre, nos exportations, sans être de la même importance que les importations, représentaient tout de même un tonnage qui avait atteint de 4.000 à 5.000 quintaux de 1907 à 1913, exportations représentant presque exclusivement des Carpes vers l'Allemagne et un peu de Tanche vers l'Italie.

b) Après guerre, ces exportations reprennent et de 3.280 quintaux en 1920, vont en augmentant pour atteindre 16.730 quintaux en 1929 et 15.025 en 1930.

c) A partir de 1931, nos exportations vont en diminuant et tombent en 1937 à 3.780 quintaux.

Quelles sont les causes de cette baisse préjudiciable aux exploitants de nos étangs ?

Elles sont au nombre de trois :

1° Les mesures douanières et celles d'ordre monétaire prises par les pays intéressés (Allemagne pour les Carpes et Italie pour les Tanches) ;

2° L'indifférence complète de la Direction des Accords Commerciaux pour cette branche de la production nationale. En effet, en compensation des contingents de poissons accordés à l'Allemagne et à l'Italie, il eut été facile d'obtenir une compensation piscicole, mais, sauf dans les tous derniers temps, ce ne fut pas le cas ;

3° L'indolence des producteurs eux-mêmes qui n'ont pas encore su se

---

(2) Le contingent annuel est de 9.000 Q.M. avec aménagement saisonnier, savoir : — 1.000 Q.M. pour le 1<sup>er</sup> et le 4<sup>e</sup> trimestres ; — 3.500 Q.M. pour le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> trimestres.

discipliner pour produire d'abord une marchandise irréprochable et, ensuite, demander, assez énergiquement pour l'obtenir, d'être défendus vis-à-vis des producteurs étrangers.

Quels sont les remèdes possibles ?

*Carpes.* — L'Allemagne est un pays grand consommateur de Carpes et, comme elle nous envoie des quantités de Brochets, il semble facile d'augmenter, dans des conditions intéressantes, nos exportations vers ce pays.

Pour arriver à ce résultat, il est indispensable, tout d'abord que nos négociateurs l'exigent en compensation des contingents piscicoles accordés. Ensuite, il faut livrer de la marchandise donnant toute satisfaction.

Or, le producteur allemand ne peut, dans ses eaux froides, produire d'une façon rentable que la Carpe d'un kilo qui se trouve ainsi en quantité suffisante en Allemagne. Par contre, il lui est impossible d'obtenir, dans les mêmes conditions, la Carpe de 1.500 grammes à 3 kilogs, très appréciée et très rémunératrice.

Ajoutons qu'actuellement l'épithète de « Carpe française » est, en général, en Allemagne synonyme de « mauvaise qualité ».

Il est donc important de remonter ce courant.

Comment y arriver ? D'une seule façon. En réservant le contingent à exporter à un organisme créé par l'*Union Nationale des Syndicats de l'Etang* qui, de cette façon, contrôlerait efficacement toutes les exportations et ne laisserait passer que des Carpes de qualité supérieure. En effet, que se passe-t-il actuellement ? L'exportation est entre les mains de commerçants qui achètent de la petite Carpe à 3 francs et la revendent à 6 fr. 50 rendue Kehl, alors que les Allemands paieraient facilement 7 fr. 50 de la grosse Carpe, attendu que la petite Carpe donne un déchet de 25 %, alors que celui de la grosse Carpe n'est que de 7 %.

Du reste, un essai a été fait cette année.

Le Syndicat du contrôle de la Carpe ayant proposé que le superbénéfice obtenu par le producteur exportateur fût attribué au Syndicat pour la création de débouchés nouveaux intérieurs et extérieurs, nous pouvons citer le cas d'un producteur qui, ayant exporté 12.000 kilos de Carpe contrôlée dont les Allemands se sont déclarés exceptionnellement satisfaits, a versé 21.000 francs de superbénéfice à l'*Union Nationale des Syndicats de l'Etang* ou à la Coopérative de vente, soit 1 fr. 75 par kilo.

Ces chiffres, mieux que toute discussion, prouvent que la solution préconisée ci-dessus est la seule possible.

Et que l'on ne vienne pas soulever telle ou telle objection, car nous citons un cas que nous connaissons bien, celui du contingent de Truites accordé au Danemark, mis à la seule disposition du *Syndicat des Exportateurs Danois* (et non des producteurs), lequel l'a remis entre les mains d'un seul commerçant à Paris. Ce qui est possible pour les étrangers doit donc l'être pour les Français.

Nous insistons donc pour la création de cet organisme.



Nous ajoutons qu'il ne devra pas se contenter de contrôler l'exportation des Carpes. A notre avis, le contingent d'importation de poissons d'eau douce devrait lui être également attribué et lui seul servirait alors d'intermédiaire entre les importateurs et les mandataires tant aux Halles de Paris qu'en province, car il y a lieu de noter que toutes les importations passent par les mains de répartiteurs quelconques qui n'ont pas de magasins, ne paient pratiquement ni patente, ni impôt sur les bénéfices commerciaux et il semblerait logique que le bénéfice réalisé par ces intermédiaires, tous étrangers, viennent aider à la diffusion de notre production nationale. Cet organisme ferait en même temps office de *clearing* et serait à même de payer journallement les producteurs tant français qu'étrangers.

*Tanches.* — Avant guerre, l'Italie était un gros client de la région des Dombes, où l'on produit beaucoup de Tanches, mais depuis les restrictions monétaires, les exportations dans ce pays ont cessé.

Et, pourtant, l'Italie a droit à un contingent de poissons d'eau douce à importer en France.

Là encore, il faut que nos négociateurs interviennent pour faire redresser cette situation en obtenant un contingent important pour notre production.

Si, par contre, ce n'est qu'une question de devises, là encore l'organisme dont nous demandons la création permettrait la reprise de relations commerciales que l'on peut qualifier de séculaires.

Nous terminerons cet exposé en indiquant que, par suite de la mévente de leur production, de nombreux propriétaires ont réduit leur production, les uns par la mise en assec d'une certaine superficie d'eau, les autres par abandon de la culture intensive pour s'en tenir à la production qui peut résulter de la nourriture naturelle.

L'abandon de cette culture intensive a réduit :

- l'emploi de personnel,
- l'achat et l'entretien d'un machinisme spécial,
- l'achat de produits chimiques semés en étangs,
- l'achat de céréales et légumineux employés pour l'alimentation.

La mise en assec a rendu à la culture des céréales ou à la prairie d'embouche des superficies importantes au moment où précisément il y aurait plutôt lieu de réduire ces surfaces.

La réduction du personnel signalée plus haut est d'autant plus sensible qu'il s'agit d'un travail d'hiver presque exclusivement.

L'industrie souffre également de cette diminution de production car les travaux de pêche étant moindres, les besoins en filets, bâches, bacs de transport, moyens de transport, ont été également réduits,